



Entrée en vigueur : janvier 2024

Cadre de référence

Nom du comité : Comité de planification stratégique

Mandat : Le comité de planification stratégique est un comité permanent du conseil d'administration (le « CA ») de Water Polo Canada (« WPC »). Il conseille le CA sur tous les aspects de la planification stratégique.

Principales responsabilités : À condition de respecter en tout temps les politiques financières et budgétaires de WPC et d'informer en tout temps le CA de WPC de tout enjeu substantiel avant de prendre une décision quelconque à ce sujet, le Comité mènera à bien les tâches suivantes :

- a) commander un sondage annuel auprès des parties prenantes au début de chaque saison pour obtenir un aperçu des changements de priorités dans la grande communauté du water-polo et une mesure des progrès perçus par rapport au plan stratégique de WPC au cours de la saison précédente;
- b) sur une base annuelle, en utilisant les résultats du sondage auprès des parties prenantes et les rapports trimestriels d'avancement du plan opérationnel de la direction générale pour les 12 mois précédents, produire un rapport sur l'efficacité du plan stratégique de WPC et faire un ensemble complet de recommandations de priorités stratégiques au conseil d'administration pour que la direction générale puisse élaborer le projet de budget/plan opérationnel pour l'année à venir;
- c) travailler avec la direction générale à l'élaboration des indicateurs clés de rendement inclus dans le plan opérationnel et les soumettre à l'approbation du CA en même temps que le budget annuel;
- d) au cours de l'année précédant l'expiration du plan stratégique en cours de WPC, lancer un processus visant à impliquer les parties prenantes et à élaborer un nouveau plan stratégique; et
- e) accomplir les tâches supplémentaires que le Conseil d'administration peut déléguer au comité de planification stratégique de temps à autre.

Pouvoirs : Le Comité étudie les enjeux liés à la planification stratégique et propose des actions sous forme de recommandations au CA pour approbation. Le Comité agit en tout temps dans le cadre des politiques budgétaires et s'assure d'obtenir l'approbation du CA avant de prendre toute décision susceptible d'avoir un impact substantiel sur WPC.

Responsabilité quant aux politiques : aucune.

Composition : Le Comité comprendra au moins 4 personnes. Au moins deux d'entre elles doivent être des administratrices ou administrateurs de WPC. Le Comité se choisit une ou un membre qui occupera la présidence du comité. Cette personne verra à rédiger l'ordre du jour



de chaque réunion, à présider les réunions dans le respect de l'ordre du jour et à présenter un rapport au CA après chaque réunion. La directrice générale ou le directeur général de Water Polo Canada sera aussi membre du comité de planification stratégique.

Nomination ou élection : Le CA nomme chaque année les membres du Comité. S'il y a une vacance pour une raison quelconque au Comité, le CA peut nommer une personne qualifiée qui pourvoira à ce poste pour le reste de l'année. Le CA peut révoquer tout-e membre du Comité.

Réunions : Le Comité se réunit par téléphone ou en personne, selon les besoins. Les réunions sont convoquées par la présidente ou le président. Tout-e administrateur-trice de WPC peut demander à la personne occupant la présidence du comité de planification stratégique de convoquer une réunion et peut assister à cette réunion ou informer le comité de planification stratégique d'une question spécifique préoccupante. Toutes les réunions officielles font l'objet d'un procès-verbal.

Ressources : Le Comité recevra de WPC les ressources nécessaires à l'exécution de son mandat; des membres du personnel pourraient l'aider à accomplir son travail. Le Comité travaillera avec le ou la DG pour prévoir les dépenses nécessaires à inclure dans le prochain budget annuel. Lorsque le Comité juge que des dépenses hors budget sont nécessaires, il doit obtenir l'approbation du CA (conformément à la politique de gestion financière).

Objectifs / Réalisations attendues : Les principaux documents produits par le Comité de planification stratégique seront les suivants :

- a) plan stratégique;
- b) sondage annuel des parties prenantes;
- c) rapport annuel d'évolution du plan stratégique, comprenant un résumé de la situation actuelle quant aux indicateurs de rendement clés et des recommandations au sujet des priorités stratégiques pour l'exercice financier à venir; et
- d) autres sondages, études, revues et rapports, le cas échéant.

Plan stratégique : Toutes les actions et tout le travail des comités de WPC et de ses administrateurs-trices visent l'atteinte des meilleurs résultats pour le water-polo au Canada.

Évaluation : Le CA évaluera le rendement du Comité en fonction des de l'atteinte des objectifs et des résultats annuels. Cette évaluation aura lieu immédiatement avant l'assemblée annuelle.

Rapports : Le Comité présentera tous les ans un rapport écrit au CA avant l'élaboration du plan opérationnel et du budget provisoire par la direction générale. Le Comité présentera aussi un rapport écrit aux membres lors de l'assemblée annuelle.

Revue et approbation : Le CA reverra ce cadre de référence aux deux ans.